



Promouvoir l'innovation

L'action de la Banque et la politique communautaire

Lors de sa réunion à Lisbonne en 2000, le Conseil européen a adopté un programme d'action visant à créer une économie européenne compétitive, innovante et fondée sur la connaissance, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Pour apporter son concours à la réalisation de cet objectif ambitieux, la BEI a mis en place le guichet de prêts « initiative Innovation 2010 » (i2i). En 2000, la Banque s'est engagée à prêter 50 milliards d'EUR en faveur de projets innovants au cours de la période 2000-2010. En réalité, la Banque a atteint cet objectif trois ans plus tôt que prévu : les 10,3 milliards d'EUR de prêts accordés au titre d'i2i en 2007 ont en effet porté le total cumulé des financements en faveur de l'innovation à 56 milliards d'EUR.

La BEI finance trois domaines d'investissement pour appuyer la modernisation technologique et l'adaptation de l'éducation et de la formation à l'économie européenne telle qu'elle a été envisagée à Lisbonne :

- la recherche-développement et l'innovation (RDI) – investissements du secteur public et du secteur privé dans la recherche et la création de pôles d'excellence et de centres de recherche universitaire, et investissements en aval (produits et procédés) dans le secteur privé ;
- l'éducation et la formation – appui à tous les niveaux d'enseignement et de formation (enseignement primaire et secondaire, universités et formation permanente), intégration de la recherche aux projets relatifs à l'éducation, mise à niveau des infrastructures informatiques correspondantes, etc. ;
- la diffusion des technologies et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) – notamment le déploiement de réseaux fixes ou mobiles à large bande et des technologies d'accès, la création de réseaux de communication informatisés dans un certain nombre de secteurs (tels que la santé ou les transports, par exemple).

En 2007, la répartition des prêts accordés dans chacun de ces domaines a été la suivante :

(en milliards d'EUR)	2007	2006	2000-2007
RDI	7,2	6,7	30,2
Éducation et formation	1,3	2,1	12,9
TIC	1,6	1,7	11,9
Total	10,3	10,9	56¹

Sur les 10,3 milliards de prêts en faveur de l'innovation accordés en 2007, 9,8 milliards d'EUR ont servi à financer des projets dans l'Union européenne, et 455 millions d'EUR sont allés à des investissements réalisés en Turquie. Depuis maintenant trois ans de suite, le montant annuel des prêts de la BEI en faveur de projets contribuant à la réalisation du programme de Lisbonne dépasse 10 milliards d'EUR.

RDI

Les nouveaux instruments financiers ont un rôle essentiel à jouer dans le financement de la RDI. Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), une initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne opérationnelle depuis le milieu de l'année 2007, est particulièrement utile à cet égard. Grâce à ce mécanisme, qui fonctionne selon le principe du partage des risques entre la Commission et la BEI, la Banque est désormais plus en mesure d'accorder des prêts ou des garanties en faveur de projets menés par des promoteurs dont le profil de risque correspond à une qualité de crédit faible, voire inférieure à celle d'une valeur d'investissement. Grâce à son effet de levier, le MFPR, dont l'enveloppe

¹ Le total des prêts ne correspond pas à la somme des montants indiqués pour chacune des trois catégories, parce qu'il arrive exceptionnellement qu'un projet innovant ne corresponde à aucune d'entre elles.

financière de 2 milliards d'EUR provient à parts égales du 7ème Programme-cadre de recherche et du Mécanisme de financement structuré de la BEI, devrait permettre de mobiliser 10 milliards d'EUR supplémentaires en faveur de la RDI.

Le MFPR a connu un succès quasi immédiat. En effet, dès septembre, huit opérations d'un montant total de 359 millions d'EUR étaient déjà conclues pour financer des projets dans les domaines suivants : technologies des énergies renouvelables, efficacité énergétique, composants automobiles, ingénierie et biotechnologies. En fin d'année, le montant total des prêts accordés au titre du MFPR en faveur de projets situés dans quatre États membres atteignait 459 millions d'EUR.

Éducation et formation

À ce jour, la majeure partie des financements que la Banque a accordés dans ce secteur ont été consacrés aux infrastructures nécessaires à l'acquisition de connaissances et de compétences (immeubles, installations et équipements). Par exemple, en 2007, dans la région de Valence, en Espagne, la Banque a financé la construction, la rénovation et l'extension ainsi que l'aménagement et l'équipement d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel et d'autres infrastructures éducatives annexes. Dernièrement, des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir des projets de nature à améliorer plus directement la qualité de l'enseignement. Cette démarche exige de renforcer l'attention portée aux investissements dans des interventions axées sur la demande ou dans des actifs incorporels, tels que les prêts aux étudiants et les activités de RDI universitaire, qui élargissent l'accès à l'éducation et en renforcent la qualité. En Hongrie par exemple, la Banque a prêté 150 millions d'EUR en faveur d'un programme de prêts aux étudiants qui s'inscrit dans une stratégie nationale plus large visant à améliorer la qualité, à favoriser la participation et à renforcer l'égalité des chances en matière d'accès à l'enseignement supérieur. À l'avenir, la Banque pourrait financer des investissements visant à moderniser les programmes d'enseignement et à améliorer les méthodes d'enseignement, et notamment la pédagogie, dans les établissements scolaires et universitaires européens.

Technologies de l'information et de la communication

Les TIC sont un secteur décisif pour la mise en œuvre du programme de Lisbonne. Dans ce domaine, les projets, généralement de grande dimension, nécessitent des prêts d'un montant élevé. En 2007, British Telecom a obtenu 455 millions d'EUR pour financer des investissements dans les services de télécommunications de la prochaine génération, tandis que Telefónica a bénéficié d'un prêt de 375 millions d'EUR pour financer la construction d'un nouveau réseau de téléphonie mobile à large bande à la norme UMTS en Espagne.

En 2007, la Commission et la BEI ont signé un protocole d'accord afin de soutenir le cadre réglementaire de l'UE concernant les communications électroniques et notamment la politique visant à réduire les écarts en matière d'accès au haut débit. Les besoins d'investissement concernant les réseaux de la prochaine génération s'annoncent élevés et la Banque devrait jouer un rôle de plus en plus important pour ce qui est d'encourager les investissements du secteur privé dans ces infrastructures. En outre, la Banque soutient la mise en place d'autres plates-formes d'accès à haut débit (faisant par exemple appel aux technologies sans fil), ce qui pourrait nécessiter de nouveaux types de financement.

Quelques projets clés

Projet relatif au rendement énergétique des véhicules automobiles (AVL, Autriche) : l'un des premiers prêts au titre du Mécanisme de financement avec partage des risques a été accordé à AVL, entreprise à capitaux familiaux qui occupe une place de premier plan dans le secteur des technologies et de l'ingénierie appliquées aux techniques de transmission et aux moteurs ainsi qu'aux systèmes associés. La BEI a accordé à AVL un prêt d'un montant de 30 millions d'EUR pour financer la mise au point de systèmes de transmission automobile propres et efficaces, ainsi que des travaux de recherche portant sur la technologie des piles à hydrogène, les nanocomposites et les technologies de motorisation, afin d'améliorer le rendement énergétique et de réduire les effets sur le climat.

Projet relatif au renforcement de la promotion de la science et de la recherche (Turquie) : les progrès réalisés par la Turquie en matière de RDI constitueront, à terme, un facteur important de sa position concurrentielle dans l'Union européenne. La BEI a accordé un prêt de 400 millions d'EUR au Tübitak, le Conseil de la recherche scientifique et technique de Turquie, pour financer une série d'investissements en faveur de programmes de recherche universitaire, de laboratoires et d'équipements de recherche scientifique.

Projet relatif au réseau de télécommunications à large bande (Slovénie) : la BEI a prêté 100 millions d'EUR pour financer la mise à niveau du réseau national de télécommunications fixes en Slovénie ; il s'agit de moderniser le réseau existant (cuivre et fibres), la partie dorsale et les systèmes d'appui opérationnel. Ce prêt servira également à financer le déploiement de la technologie d'accès numérique DSL (*Digital Subscriber Line*, ligne d'abonné numérique) qui permettra de proposer des services perfectionnés en haut débit.

Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 21000, télécopieur : (+352) 43 79 - 61000

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 22000, télécopieur : (+352) 43 79- 62000